

AIS 35 - Adsao Rennes
43, rue de Redon, 35000 RENNES
T : 02 99 67 39 14
Site internet : <http://www.ais35.fr>
Responsable :
Erwan DANTEC (directeur pôle Hébergement-Logement) ; Marie SANS (responsable de service) ; Estelle BIDAUD (responsable de service)

Structure

LHSS ADSAO (AIS 35)
Lits Halte Soins Santé
PAYS DE RENNES ET BROCELIANDE



Capacité

Nb Places : 5

Public

Public : Personnes sans domicile ayant besoin de soins
Accès mobilité réduite : Oui
Accueil d'usagers avec chien : Non

Hébergement

Modalité Hébergement : Chambres individuelles
Descriptif : Chambres équipées et meublées avec salle de bain. Parc de repos et salle de loisirs.

Localisation géographique

Situation de l'établissement : Rennes, 43 rue de Redon
Accessibilité de l'établissement : Facile d'accès en bus (ligne 9, arrêt Surcouf et Malakoff)

Règles de fonctionnement

Visite : Non
Horaires d'arrivée et de départ : Libre d'entrée et de sortie.
Absences : Selon le règlement de fonctionnement
Entretien d'accueil : Oui
Contrat séjour : Oui

Participation financière

Caution : Non
Participation à l'hébergement : Non

Vie collective

Ateliers et actions collectives : Activité avec les personnes du CHRS

Prestations complémentaires et partenariats

Restauration : Restauration collective
Prestation médicale : L'infirmière à un rôle de coordinateur : elle suit le traitement, le dossier médical et organise d'éventuelles consultations extérieures.
Médecin référent.
Aide psychologique : CMP, un psychologue extérieur
Autre partenariats : PASS, Réseau Louis Guilloux

Orientation

Toutes les demandes doivent être adressées par un service social ou une structure hospitalière. Le dossier médical doit être joint directement au médecin référent, sous pli fermé.

PHOTO



Adsaio LHSS : ses logements et services :

Chambre individuelle
avec sanitaires et douche privative
+ restauration + parc de repos
+ salles de loisir



Au cœur du quartier Arsenal/Redon /Cleunay
Adresse : 43 rue de Redon
35000 Rennes.
Téléphone : 02/99/67/39/14.
Fax : 02/99/67/46/89
Accès par le bus 19 arrêt Malakoff .

Cadre juridique :

Institués par la loi N°2005-1579
du 19 décembre 2005 (loi de la sécurité sociale)
et mentionnés à l'article L-312.1
du Code de l'action sociale et des familles,
les LHSS sont à destination des personnes sans
domicile ayant besoin de soins spécifiques.

Contacts : Infirmière : Lucie Benhalou
Médecin référent : Dr Julien Balthazard
Admissions sociales : Nathalie Dupré-Audry, Thérèse Lamy
Directeur : Pierre Marie Darolles

Les LHSS

Lits Halte Soins Santé

Les LHSS sont destinés à des
personnes sans domicile fixe. Ils
assurent des prestations de soins,
d'hébergement temporaire
et d'accompagnement social,
quand l'état de santé ne
justifie pas d'hospitalisation mais
nécessite une prise en charge
adaptée, comme à la maison.
L'accueil se fait jusqu'au rétablisse-
ment des personnes accueillies.

Objectifs :

- SOINS
- ▼ HEBERGEMENT
- ▼ ORIENTER VERS UN LOGEMENT
PLUS DURABLE SI POSSIBLE

Modalités d'orientation d'admission :

Le service médical référent du patient, contacté
par fax Adsaio qui alerte le médecin de la struc-
ture Adsaio- LHSS en précisant le motif et la
durée estimée du séjour au sein du LHSS. Après
avis du médecin de la structure LHSS, le direc-
teur confirme l'arrivée de l'usager et en informe
le service médical référent.
«La durée du séjour ne doit pas excéder deux
mois, mais elle reste conditionnée à l'évolution
de l'état de santé de la personne accueillie».
(Circ. 86/2007)

Accompagnement social :

Il est assuré par un travailleur social. Avec
l'usager, il identifie les besoins de la personne et
élaboré un parcours de sortie
(administratif, insertion par le logement ou
admission en CHRS)



Prise en charge des soins :

Pendant la durée du séjour en LHSS, les patients
sont suivis par le médecin, en partenariat avec
les structures de soins conventionnées avec
l'établissement (cabinet infirmier, pharmacien,
laboratoire d'analyses, CHU,...). L'infirmière a un
rôle de coordinateur, avec un suivi du traitement
et l'organisation des éventuelles consultations
extérieures, ainsi qu'un suivi du dossier médical.

Sortie de l'usager

Elle est prononcée par le médecin lors du
rétablissement, après examen et le Directeur en
lien avec les référents sociaux.

Contacts : T : 02 99 67 39 14 - F : 02 99 67 46 89 - E-mail : lss.adsao@ais35.fr